



MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT
DES RESSOURCES PRIMAIRES,
DES AFFAIRES FONCIÈRES
ET DE LA VALORISATION
DU DOMAINE

N°

130 / MPF/DBS/ZOO

DIRECTION DE LA BIOSECURITE
CELLULE ZOOSANITAIRE

Pirae, le 07/07/2017

Le chef de cellule,

Affaire suivie par :
Mme Valérie ROY
VR/gt

NOTE AUX IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS

Objet : Modification du régisseur pour la cellule zoosanitaire de la direction de la biosécurité

Réf. : - loi du pays n° 2013-12 du 06 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés ;
- arrêté n° 1920 CM du 26 novembre 2015 modifié fixant les tarifs des prestations du service en charge de la biosécurité ;
- arrêté n° 974 CM du 23 juin 2017 portant institution d'une régie de recettes auprès de la direction de la biosécurité, département de la protection des végétaux ;
- note aux importateurs n° 751 PR/SDR/QAAV du 10 décembre 2015.

Mesdames, Messieurs,

Suite à la création de la direction de la biosécurité, monsieur le régisseur Serge KLOUMAN a été affecté à la direction de l'agriculture.

Le régisseur de la direction de la biosécurité est désormais monsieur Heiarii BOOSIE, situé dans les locaux de la cellule phytosanitaire à Motu Uta. Vous pouvez le joindre au 40 54 45 90 ou au 87 70 86 87.

Vos chèques doivent être libellés à l'ordre de : REGIE RECETTES DPV.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de cellule,



Valérie ROY